



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité interdépartementale Drôme/Ardèche
Plateau de Lautagne
3 Avenue des Langories
26 000 Valence

Valence, le 20/03/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 18/03/2025

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

SCI LES COIRONS

20, avenue Gaston Vernier,
Parc d'activités des Léonards
26 200 Montélimar

Références : 20250320-RAP-DAEN0354

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 18/03/2025 dans l'établissement SCI LES COIRONS implanté, 20, avenue Gaston Vernier, Parc d'activités des Léonards 26 200 Montélimar. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Une action (opération "coup de poing") a été décidée au niveau régional, portant sur l'organisation, sur tout le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de visites d'inspections, sur une période de temps relativement brève, des entrepôts soumis à déclaration au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées.

C'est dans ce cadre que l'entrepôt déclaré par la SCI LES COIRONS a fait l'objet d'une visite d'inspection. Son récépissé de déclaration n°2008/03 date du 28 janvier 2008.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCI LES COIRONS

- Parc d'activités des Léonards 26 200 Montélimar
- Code AIOT : 0006108469
- Régime : Déclaration avec contrôle
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'entrepôt n'avait jamais fait l'objet d'une visite jusqu'à ce jour.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Situation administrative	Arrêté Ministériel du 11/04/2017, article 1	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'entrepôt n'existe pas.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 11/04/2017, article 1
Thème(s) : Risques accidentels, Évolutions réglementaires
Prescription contrôlée :
Le présent arrêté s'applique aux entrepôts couverts déclarés, enregistrés ou autorisés au titre de la rubrique n° 1510 de la nomenclature des installations classées.
Libellé rubrique 1510 : Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques
Constats : <u>Informations figurant dans le récépissé de déclaration n°2008/03 du 28 janvier 2008 :</u> Déclaration effectuée le 17 décembre 2007 par le Gérant de la SCI LES COIRONS, sise 20, avenue Gaston Vernier, Parc d'activités des Léonards, 26 200 MONTÉLIMAR, portant sur la mise en service d'une installation de stockage de produits frais et surgelés, relevant de la déclaration pour les rubriques 1510.2 et 2920.1.b <u>Informations collectées avant la visite d'inspection, sur internet :</u> • La SCI LES COIRONS, immatriculée sous le SIREN 503 429 565, a été créée le 1er janvier 2008 et est spécialisée dans la location de terrains et de biens immobiliers non résidentiels. • L'entreprise a été dissoute et liquidée, avec une assemblée générale ayant eu lieu le 20 juin 2023 pour clôturer la dissolution. • Le gérant Serge Vidil a été remplacé par un liquidateur, et le siège social était situé au 20 Bis Chemin de Beusseret, 26 200 Montélimar. <u>Constats effectués au 20, avenue Gaston Vernier, Parc d'activités des Léonards, à MONTELIMAR :</u> L'inspection découvre <u>l'absence, sur le terrain, d'entrepôt susceptible de relever de la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE</u> . Ce terrain est occupé par la société PASCAL DÉPANNAGE. Cette société est spécialisée dans le dépannage poids lourds et propose des services tels que le remorquage, la réparation de pneus, et l'assistance batterie, disponibles 24h/24 et 7j/7.

La personne présente à l'accueil précise à l'inspection que le directeur de la société PASCAL DÉPANNAGE a acheté le terrain à Serge Vidil, qui était responsable de la SCI LES COIRONS.

Type de suites proposées : Sans suite

